



Déclaration fiscale plus compliquée, moins de bourses d'études octroyées?

Geplaatst op woensdag 17 april 2013 |

SHARE

Parue au Moniteur, la nouvelle déclaration fiscale serait plus compliquée que la précédente, mais pas moins juste, selon le Ministre des Finances, Koen Geens. Pourtant, celle-ci engendre notamment une répercussion sur l'octroi des bourses d'études. La FEF réagit. Le formulaire de déclaration à l'impôt des personnes physiques...

Le formulaire de déclaration à l'impôt des personnes physiques est plus compliqué que le dernier: il reprend de nouveaux codes, des réductions fiscales à la place de déductions, mais surtout des dépenses qui ne sont plus déductibles, entraînant une diminution dans l'octroi de certaines allocations. Parmi celles-ci, les bourses d'études. Face à ce constat, la FEF tient à rappeler l'augmentation de 25% en un an du nombre de demandes d'allocations d'études, en Fédération Wallonie-Bruxelles.

'Il est important de suivre cette nouvelle décision de près. Les étudiants sont parmi ceux les plus touchés par la crise et la FEF tient à s'assurer que cette nouvelle déclaration fiscale ne les exclura pas encore plus, notamment en réduisant l'ouverture au droit à une bourse d'études', explique David Méndez Yépez, Président de la Fédération des Étudiants Francophones.

À plusieurs reprises, la FEF s'est déjà prononcée sur la problématique des allocations d'études. Elle critique notamment le fait que les allocations d'études se basent sur le revenu imposable et non réel des ménages et le fait que le nombre de bourses octroyées et leur montant est largement insuffisant. Une situation que la FEF n'entend pas se voir s'aggraver suite à une nouvelle déclaration fiscale.

'La FEF demande aux autorités compétentes de s'assurer que le montant total alloué aux allocations d'études ne diminue pas suite à cette réforme', conclut David Méndez Yépez.

9 avril 2013 FEF